

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-sept, le 20 octobre à 9 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, à la Maison de l'enfance de Beaumont-le-Roger, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 12 octobre 2017

Nombre de membres
En exercice : 21
Présents : 12
Votants : 12

Étaient présents : M ROUSSELIN, Mme BINET, M DELAMARE, M DU MESNIL ADELEE, M GRIHAULT, M KAREB, M MALARGE, M MALHERBE, M PENVEN, M PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VATINEL.
 Étaient absents : M ANTHIERENS, M ARNAUD, Mme BLOTIERRE, Mme CASEY, Mme ERARD, Mme GOETHEYN, M PALADE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN.

Secrétaire de séance : M DU MESNIL ADELEE

Objet : Résidence Serge Desson – Approbation de la convention d'attribution de financements au titre de l'aménagement paysager du parc de la résidence.

PJ : Convention

Monsieur le Président rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires du C.I.A.S., le 31 mars 2017, les administrateurs présents ont répondu favorablement à l'étude du projet d'aménagement paysager du parc de la résidence Serge Desson afin d'offrir aux résidents et à leur famille un véritable espace de partage et d'échanges. En effet, à ce jour, le parc reste très peu fréquenté par son manque d'accessibilité et les résidents ont souvent peur de la chute ; aussi ils ne s'engagent pas dans cet environnement qu'ils aimeraient néanmoins fréquenter et se limitent à ses abords.

Monsieur le Président souligne que ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale du maintien du lien social, du lien intergénérationnel, de la transmission du savoir et de la connaissance avec, notamment, la mise en place d'ateliers culturels en vue de la réalisation, par les résidents, de créations artistiques qui seront par la suite exposées dans le parc, mais également le développement d'activités dites de motricité ainsi que la mise en place de rencontres intergénérationnelles.

Monsieur le Président précise que la mise en place de ces activités a déjà fait l'objet de demandes de financements auprès de la conférence des financeurs du Conseil Départemental.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171020-17D067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2017

Monsieur le Président ajoute que ce projet s'inscrit également dans une démarche transversale qui mobilisera l'ensemble des services du C.I.A.S. pour sa réalisation.

Dans ce cadre, un dossier de demande de financements a été déposé auprès du Conseil Départemental, en réponse au second appel à projet de la conférence des financeurs qui s'est réunie en séance plénière le 10 juillet 2017. Par suite, le 30 août, le C.I.A.S. a été informé que le projet d'aménagement paysager avait été retenu avec un financement à hauteur de 50% soit 20 168€.

Aussi, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à signer la convention afférente qui permettra de percevoir la subvention et de lancer le projet.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve le projet d'aménagement du parc paysager de la résidence Serge Desson.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171020-17D067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2017